

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 9
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur le poste,
 et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames 30
 Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 2, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

15 Février 1883.

LE VOTE DU SÉNAT.

Beaucoup de gens ne pensaient pas que le Sénat, malgré les dispositions qu'il avait montrées tout d'abord, aurait l'énergie de repousser sans compromis la loi de proscription.

Ces gens-là — et nous en étions — ne s'étaient pas trompés.

Le Sénat vient de remplacer le projet de loi que le gouvernement lui apportait et que la Chambre avait voté, par l'amendement qui suit :

« Tout membre d'une famille ayant régné en France qui fera publiquement acte de prétendant ou une manifestation ayant pour but d'attenter à la sûreté de l'État, sera puni du bannissement. La poursuite aura lieu, soit devant la cour d'assises, soit devant le Sénat constitué en cour de justice. »

Ainsi, après avoir protesté contre toute loi d'exception, le Sénat vient de voter une loi d'exception.

Et cette loi, cette loi pénale, dirigée contre un nombre limité de personnes, cette loi qui met ces personnes sous une sorte de surveillance perpétuelle de la haute police, cette loi n'a pas même le caractère indispensable de toute loi pénale : la précision.

Elle est vague et indéfinie dans la définition des faits qu'elle frappe.

Elle est vague et indéfinie jusque dans la pénalité dont elle frappe ses victimes.

Et en même temps, elle est odieuse, elle est monstrueuse, si l'on rapproche certains des actes auxquels elle peut être appliquée, de la peine dont elle a la prétention de châtier les auteurs de ces actes.

La définition des faits auxquels s'appliquerait cette loi est vague et indéfinie, disons-nous.

Qu'est-ce qu'un acte de prétendant ? Qu'est-ce qu'une manifestation ayant pour

but d'attenter à la sûreté de l'État ?

Si, par exemple, le prince Jérôme posait sa candidature à la présidence de la République, ferait-il un acte de prétendant ? Mais n'est-ce pas en suivant cette voie que le prince Louis-Napoléon est arrivé, il y a trente ans, à restaurer l'Empire ? La République sera fatalement amenée à considérer des actes indiscutablement légaux comme des actes de prétendant, comme des actes criminels.

Lorsque Monseigneur le Comte de Paris est allé s'incliner à Frohsdorff devant le chef auguste de la Maison de France pour l'assurer de son respect, de sa soumission et de son dévouement, Monseigneur le Comte de Paris ne faisait certes pas un acte de prétendant. Et en même temps qu'il obéissait à l'inspiration la plus patriotique, il accomplissait un acte entièrement et absolument légal. Avec le projet du Sénat inscrit dans notre Code, le gouvernement serait certainement mis en demeure, par les radicaux, de considérer un fait de cette sorte comme une manifestation ayant pour but d'attenter à la sûreté de l'État.

Il faut aller plus loin. Nous ne pouvons pas oublier ce qu'à la Chambre on a considéré comme la marque d'un complot la révélation d'un embauchage de l'armée, la preuve acquise d'une conspiration : des invitations aux chasses de Chantilly, des envois de gibier...

Tout cela paraît absolument ridicule, et tout cela l'est en effet. Mais tout cela est à la hauteur de l'intelligence des hommes qui nous gouvernent.

Ce qui a été invoqué lundi contre les Princes le sera encore demain. C'est contre des accusations de ce genre qu'à défaut d'autres incriminations ils auront à se défendre.

Ce ne sont pas seulement des actes légaux, ce sont des faits misérables de cette sorte qui serviront bientôt à demander, à exiger le bannissement des Princes de la Maison de France.

La pénalité qu'établit le Sénat est vague et indéfinie, avons-nous dit encore.

Et, en effet, est-ce le bannissement tel que le définit et le règle le Code pénal ? Mais alors cette peine ne peut être prononcée qu'à temps, pour dix années au plus. Est-ce bien là ce qu'a voulu le Sénat ? Personne n'en sait rien.

Et cette peine du bannissement, rapprochez-la maintenant des actes pour lesquels le texte de l'amendement voté par le Sénat permettrait de l'appliquer. Songez qu'aux termes de la loi le bannissement est une peine infamante, que cette peine entraîne la dégradation civique...

Et en votant cette loi odieuse, insensée, le Sénat a-t-il eu au moins l'excuse de penser qu'il mettait fin à la crise que traverse le pays ? Non, puisque son projet doit être soumis à la Chambre, qu'il y sera sans doute modifié et qu'ainsi l'agitation se perpétuera.

Enfin, si la loi est votée, si elle vient prendre place dans notre législation criminelle, voit-on bien de quelles inextricables difficultés, de quelles attaques contre le gouvernement, de quels périls pour la tranquillité publique elle sera la source et la cause ? Voit-on bien les violents, à la Chambre, dans la presse, dans les réunions publiques, mettre sans cesse le gouvernement en demeure de poursuivre l'auteur de tel acte, de tel écrit, de telle parole ?

Et si jamais le gouvernement osait se servir de cette loi, traîner devant la Cour d'assises ou devant la Haute Cour de Justice un Prince de la Maison de France, quelle agitation, quelle émotion à Paris et sur toute l'étendue de notre territoire, pendant la durée de la détention, pendant les débats, à l'heure du jugement !

Si jamais la République fait cela, elle courra, nous le croyons, un péril étrange. Elle verra se briser entre ses mains, ou se tourner subitement contre elle, l'arme que, dans la haine qui la possède et dans la peur qui l'étreint, elle avait forgée contre les plus glorieux enfants de la France.

(L'Action.) EMILE COLLAS.

LE MINISTÈRE.

On est toujours à la recherche d'un ministère ; cependant nos renseignements particuliers nous permettent d'affirmer que M. de Freycinet est définitivement résolu à accepter la mission de constituer un cabinet. Ses amis ont fait cependant tout ce qui était en leur pouvoir pour l'en dissuader, tant à cause des obstacles qu'il rencontrera sur sa route, dès les premiers jours, qu'en raison même de la composition de son ministère.

M. de Freycinet compte, en effet, faire appel à un certain nombre de membres en vue du groupe de l'union républicaine, à l'exclusion de l'extrême gauche et du groupe modéré de l'union démocratique.

Parmi ceux auxquels il s'est adressé, nous pouvons citer M. Martin-Feuillée, président de l'union républicaine.

Nous croyons savoir également que M. de Freycinet s'est rendu hier matin, à onze heures, à l'Élysée.

Hier soir, à 2 heures 1/2, le bruit courait dans les couloirs que MM. Brisson et Le Royer étaient à l'Élysée, où ils conféraient avec M. Grévy. On pense que l'entretien portait sur l'accueil qui serait fait dans les Chambres à un cabinet Freycinet composé dans les conditions que nous avons indiquées plus haut.

Outre les présidents de la Chambre et du Sénat, M. Grévy aurait reçu, hier matin, plusieurs hommes politiques avec lesquels il s'est entretenu de la situation. Il résulterait de ces conversations que le ministère qui succèdera au cabinet actuel rencontrera de grandes difficultés dans l'accomplissement de sa mission et ne pourra pas se flatter de compter sur une majorité compacte et stable.

M. Devès est venu mardi soir conférer quelques instants avec M. Fallières auquel il a demandé de la part du Président de la République si son intention était bien arrêtée de se retirer définitivement.

M. Fallières a répondu que son état de

6 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU DOCTEUR

PAR ÉDOUARD DIDIER.

IV

Un peu moins de deux ans après cette scène, M^{me} Cochard mettait au monde une fille. Cette enfant était si belle, si blanche et d'une beauté si douce et d'une blancheur si diaphane, que le docteur transporté l'avait nommée Aurore.

Le bonheur semblait donc devoir habiter la maison du docteur. Mais le bonheur, n'est-ce pas l'ombre de l'homme ? Au matin de la vie cette ombre nous précède. Nous marchons, nous marchons encore, nous marchons toujours sans jamais l'atteindre. Cependant elle semble se rapprocher, nous allons la saisir. Alors il est midi. Mais le soleil tourne et l'ombre qui vient de nous échapper nous suit désormais au lieu de nous précéder. Nous la traînons ainsi à la remorque jusqu'à la fin du jour. Elle grandit, grandit toujours, jusqu'au moment où elle s'éloigne et disparaît avec nous. Le bonheur, pour quelques-uns, c'est hier ; pour la plupart c'est demain ; pour personne ce n'est aujourd'hui : le bonheur n'est pas de ce monde !

La petite Aurore avait quatre ans environ. Elle était non-seulement la joie de la maison, mais encore la favorite de tous les rudes clients du docteur.

Bientôt même, ceux-ci n'ayant nul égard à son nom d'Aurora, dont Cochard avait baptisé l'enfant, lui décernèrent le gracieux surnom de la Rose d'Antibes.

Et, de fait, la mignonne créature méritait, par le doux éclat de ses joues roses, d'être comparée à une fraîche rose de Bengale. Ses yeux avaient le bleu transparent du ciel de Provence et la profondeur des flots de la Méditerranée ; ses cheveux étaient de ce bleu vénitien qu'affectionnait la palette de Tiziane Vecelli. Toujours vêtue d'une robe de gaze blanche relevée par des agréments roses, avec ses beaux cheveux flottants sur ses épaules, Aurora, aux yeux des honnêtes paysans qui hantaient la maison, n'était ni une petite fille, ni une petite demoiselle, c'était une manière de petite fée, d'ange gardien, de porte-bonheur que les pauvres gens saluaient comme une espérance lorsque, malades ou blessés, ils dépassaient le seuil de la maison hospitalière.

Aussi, à cinq ou six lieues à la ronde, la petite Rose d'Antibes avait pris des proportions légendaires, elle était aussi connue dans la contrée que les longues guêtres du docteur. Il n'y avait pas un paysan provençal, parmi les nombreux clients de

Jean-Baptiste Cochard, qui ne gardât ses plus beaux fruits et ses fleurs les plus fraîches pour en faire hommage à la petite Rose d'Antibes. Bref, l'enfant était devenue, par le suffrage unanime de ceux qui l'approchaient, une sorte de petite reine et une reine qui portait très-délibérément son sceptre.

Avouons toutefois que toutes ces gâteries sans nombre avaient fait peu à peu d'Aurora une enfant toujours charmante, — le fond de sa nature était excellent, — mais un peu trop mutine et capricieuse. Si elle se fût bornée à prendre le sable des allées pour dessiner des broderies dans les plates-bandes du jardin, tout le monde en eût souri, même le jardinier ; mais la Rose d'Antibes avait d'autres fantaisies, et l'un de ses caprices devait amener une terrible catastrophe dans la maison du docteur.

Dans ses jeux d'enfant gâtée, ce qui, par dessus tout, semblait amusant à la petite Aurora, c'était de se cacher dans quelque coin et de se faire longuement chercher par sa nourrice Catherine ou par Bastien, le vieux valet de chambre du docteur.

Un jour, Aurora était au salon avec sa mère et sa nourrice Catherine. L'enfant semblait impatiente, quoiqu'elle le dissimulât de son mieux. Son grand chapeau de jardin était posé sur sa blonde chevelure. Elle tirait sa mère par sa manche en sollicitant avec toutes sortes de câlineries la permission

d'aller faire un tour de jardin. La mère résistait faiblement.

- O mère, vois donc, il fait si beau !
- Un peu trop chaud.
- Pas sous les arbres. Seulement là, tiens, mère chérie.

Et l'enfant désignait une longue allée de marronniers qui bordait la maison.

— Tu me promets de ne pas quitter la grande allée ? dit la mère.

— Non, mère, je n'en quitterai pas. Je resterai sous les marronniers à faire des maisons avec du sable. Si tu savais comme c'est amusant !

La mère sourit.

— Va, ma chérie, dit-elle, mais surtout ne t'éloigne pas.

— Merci, mère, merci.

L'enfant sortit en poussant de petits cris joyeux.

M^{me} Cochard causait depuis une demi-heure environ avec la nourrice, quand tout à coup elle courut brusquement à la fenêtre. Elle n'apercevait plus l'enfant dans la direction de ses regards.

— Où est ma fille ? s'écria-t-elle.

— Elle était là, à l'instant, répondit la nourrice.

— Mais elle n'y est plus !

— Que madame ne s'inquiète pas. Mademoiselle ne saurait être loin.

Mais la mère n'écoutait plus. Penchée à la fenê-

santé lui commandait impérieusement d'abandonner la vie politique, et que si d'ici quelque temps il n'était pas rétabli, il donnerait même sa démission de député.

Chronique générale.

LA LOI DE PROSCRIPTION A LA CHAMBRE (Séance d'hier).

La commission des lois d'expulsion s'est réunie. Les onze membres étaient présents. Au début de la séance, M. le ministre de la guerre a fait savoir qu'il demandait à être entendu par la commission. Il a été prévenu que la commission l'attendait.

Le projet Waddington-Léon Say a été rejeté à l'unanimité, sans débats.

Une discussion s'est engagée ensuite sur ce qu'il convient de faire.

M. Lockroy dit qu'il faut repousser la proposition du Sénat et mettre en demeure le gouvernement d'agir.

M. Madier de Montjau dit que le vote du Sénat est une provocation. Il faut y répondre : Tout ou rien.

M. Fabre pense, comme M. Ballue, qu'il faut repousser la loi transmise par le Sénat, et inviter le gouvernement à prendre des mesures. M. Pelletan veut reprendre le projet Floquet.

AU SÉNAT. — On distribuera aujourd'hui le projet de loi de proscription déposé par M. Marcel Barthe.

Le bruit a couru, hier matin, que le général Brincourt n'acceptant pas le blâme qui vient de lui être infligé par le ministre de la guerre, allait demander sa mise en disponibilité.

Un grand nombre de journaux républicains des départements parlent de la démission du Président de la République comme étant la véritable solution de la crise politique que nous traversons.

Il est arrivé au ministère de l'intérieur de nombreuses lettres de préfets relatives à l'effet déplorable que la crise actuelle produit sur les populations.

Des affiches ont été apposées l'avant-dernière nuit sur les grilles qui entourent la Chapelle Expiatoire avec ces mots : « A faire sauter ! »

La pétition des commerçants. — Nous apprenons, dit le *National*, qu'un comité composé d'industriels, de négociants et de commerçants français, fait circuler et signer une pétition à M. Jules Grévy, président de la République, pétition ayant pour but d'appeler son attention sur l'état déplorable des affaires, dû en grande partie à la mauvaise direction infligée à la politique de notre pays.

tre, elle explorait le jardin du regard. Tout à coup elle se tourna vers la nourrice :

— Je vous répète, Catherine, que je ne la vois pas.

— Calmez-vous, madame ; il n'y a pas deux minutes que je l'apercevais encore.

— Où ?

— Là-bas, madame ; elle a disparu derrière ce massif de pétunias.

— Près du bassin ! Catherine, il est arrivé un malheur !

— Madame !

— Je le sens.

La pauvre mère sortit en courant et eut bientôt doublé le massif de pétunias derrière lequel la nourrice avait en dernier lieu aperçu la petite Rose d'Antibes. Près de ce massif était un large et profond bassin dans lequel le jardinier puisait de l'eau pour arroser ses fleurs. Il était, bien entendu, défendu à l'enfant, sous les peines les plus sévères, de se hasarder de ce côté. Pour cette raison sans doute, elle y était sans cesse. Le docteur devait faire couvrir d'un treillage cette pièce d'eau, objet de toutes les terreurs et de toutes les appréhensions de sa femme, mais la chose en était restée à l'état de projet.

En arrivant près du bassin, la pauvre mère poussa un cri déchirant. Elle venait d'apercevoir le chapeau et le manteau de l'enfant sur l'eau.

LES ANARCHISTES.

L'émotion causée dans le parti révolutionnaire par la condamnation des anarchistes, poursuivis devant le tribunal correctionnel de Lyon sous prévention d'affiliation à l'Internationale, ne s'est pas calmée, bien au contraire.

Le Cercle des travailleurs républicains socialistes du 3^e arrondissement de Lyon vient d'émettre à l'unanimité la protestation suivante :

« Le Cercle des travailleurs républicains socialistes du 3^e arrondissement proteste énergiquement contre la condamnation prononcée par le tribunal correctionnel de Lyon.

» Ce jugement atteignant des citoyens coupables d'avoir manifesté publiquement leurs opinions, doit soulever toutes les consciences véritablement démocratiques, et doit être flétri par tous les citoyens soucieux de la liberté individuelle. »

D'autre part, on a ouvert dans plusieurs journaux des souscriptions pour venir en aide aux familles des détenus. Les amis politiques des compagnons persécutés n'ont pas manqué cette occasion d'affirmer leurs sympathies par des signatures colorées, telles que celles-ci, par exemple :

« Un anarchiste qui tirerait volontiers les oreilles du juge Jacomet.

» Duval, anarchiste, préfère acheter un revolver pour venger nos amis que de payer son propriétaire.

» Un tanneur qui voudrait tanner la peau de son patron.

» Un pendeur de juges.

» Un fédéré de 1871 qui attend et chauffe ses fers.

» Un concierge qui aide ses locataires à déménager sans payer leur terme. »

On comprend que cette dernière qualification a dû produire un effet pénible sur l'esprit du grand propriétaire qui trône à l'Élysée.

ÉTRANGER

LA CONFÉRENCE DE LONDRES.

La Conférence de Londres, qui s'occupe de la question du Danube, fait un peu perdre de vue la question d'Égypte. Et pourtant la solution de celle-ci a une bien autre importance.

La Constitution en 64 articles élaborée par lord Dufferin a été adoptée par le conseil des ministres égyptiens qui est à la disposition de l'Angleterre et qui s'est bien gardé de résister, quoique cette Constitution livre le pays tout entier à la Grande-Bretagne.

Maintenant, que fera l'Europe qui a des intérêts à sauvegarder ?

La circulaire de lord Granville a été suivie d'accusés de réception, mais n'a pas encore reçu d'adhésions officielles et sans réserves.

— Aurore ! s'écria-t-elle ; ma fille ! mon enfant... Et, sans pouvoir achever, la malheureuse mère tomba évanouie sur le gazon.

En ce moment, un rire argentin éclatait dans un bouquet de lauriers roses, à quelques pas de là. L'enfant, en entendant sa mère s'approcher, s'y était blottie, après s'être, au préalable, débarrassée de son chapeau et de son manteau, qu'un coup de vent avait emportés dans la pièce d'eau. Elle sortait donc, le rire aux lèvres, de son odorante prison, tout en s'écriant :

— Me voilà, mère, me voilà !

Mais quand elle aperçut celle qu'elle appelait étendue sans mouvement sur le gazon, l'enfant, à son tour, poussa des cris de détresse. Le docteur arrivait, lui aussi.

— Qu'y a-t-il donc ? s'écria-t-il.

— Maman, ma pauvre maman ! dit l'enfant de sa voix entrecoupée de sanglots.

D'un bond, Cochard fut près de sa femme, et tout d'abord lui mit la main sur la poitrine. Le cœur avait cessé de battre. M^{me} Cochard avait succombé à une congestion pulmonaire.

On devine l'effet produit par cette catastrophe imprévue sur le moral de Jean-Baptiste Cochard. Cette âme d'élite, déjà si rudement éprouvée pendant sa jeunesse, venait de recevoir le coup de grâce. A dater de ce jour, le docteur devint som-

Les puissances semblent attendre la réponse de la Porte, et la Porte n'a pas encore répondu.

Le bruit court que l'ambassadeur d'Allemagne aurait dit au Divan : « Il faut laisser faire les Anglais, nous renfermer dans une désapprobation muette et réserver nos droits ». Et le conseil jusqu'à présent a été suivi.

La solution, comme nous l'avons indiqué, dépend donc de Berlin, parce que plusieurs puissances régleront leur attitude sur celle de l'Allemagne. Aussi le Foreign-Office attend-il avec une certaine anxiété ce que dira et fera le prince de Bismark.

Nous comprenons d'autant mieux cette inquiétude du gouvernement britannique, que la situation des Anglais en Égypte peut devenir critique d'un jour à l'autre.

Les Anglais sentent bien les difficultés qui les attendent, puisqu'ils augmentent leur armée d'occupation au lieu de la diminuer. Les germes de rébellion et de fanatisme semés dans le pays sont loin d'être apaisés ; ils ont été, au contraire, encouragés par l'impunité des chefs de la sédition militaire. Il faudrait peu de chose pour provoquer une nouvelle explosion, et l'armée anglaise est trop dépourvue de prestige aux yeux des indigènes pour pouvoir leur en imposer.

Si la révolte n'a pas éclaté encore, c'est qu'on espère toujours voir partir les soldats de la reine Victoria. Mais il ne faut pas compter sur la sécurité et encore moins sur un avenir pacifique.

L'influence française est nulle ; elle est même tombée au dernier degré de la déconsidération depuis la protestation Duclerc, dont les Anglais se sont publiquement moqués. Notre agent diplomatique en ce moment est un simple secrétaire d'ambassade, rédacteur au ministère des affaires étrangères, qui gère le consulat général, lorsqu'il faudrait opposer à lord Dufferin une personnalité importante, capable d'inspirer confiance aux ministres du khédive, et de les appuyer dans leurs résistances.

Les puissances connaissent évidemment cet état de choses ; car la Russie, l'Italie et l'Autriche font des réserves à leur adhésion à la circulaire Granville, et s'appuient avec raison sur le fameux protocole de désintéressement si vite oublié par le Foreign-Office.

La *Correspondance politique*, de Vienne, publiait ces jours-ci une lettre de Saint-Petersbourg, disant que la réunion d'une Conférence était désirable, mais que la Russie ne prendrait pas isolément l'initiative d'une proposition. Il faudrait que cette puissance fût appuyée par Vienne et Berlin.

La question dépend donc de ce que décidera le cabinet allemand.

Les assassins politiques à Londres. — Samedi, à la réunion de la conférence au Foreign-Office, une nuée de détectives gardait leurs Excellences ; on craignait une tentative criminelle de la part des socialistes allemands et des nihilistes russes, sans compter les féministes qui menacent de tuer le premier secrétaire d'État qui leur tombera sous la main.

bre, taciturne, et ses bizarreries s'accusèrent davantage, quoique sa bonté fût restée, au fond, inaltérable.

— Le docteur Cochard est un brave homme, disait-on communément dans le pays, mais c'est un fier original.

Original ! combien n'avons-nous pas connu d'âmes concentrées qui masquaient avec ce nom des douleurs inapaisables, des blessures que les années étaient impuissantes à cicatriser !

Jean-Baptiste Cochard n'adoucissait les aspérités de sa nature, de plus en plus rageuse, que devant sa petite Aurore. Pour elle il assouplissait sa voix rude, ses yeux retrouvaient le doux et bienveillant regard avec lequel il contemplait autrefois la mère de l'enfant, et sa bouche se surprénait même parfois à en esquissier un sourire. Il restait de longues heures en conférence avec Catherine, la nourrice, afin de décider la grave question de savoir quelles pâtes alimentaires on mettrait dans le potage de l'enfant, ou de quelle flanelle on envelopperait ses petits membres.

Une chose préoccupait surtout Cochard : éviter à tout prix la plus petite émotion à sa chère Aurore.

— Comme sa mère, disait-il souvent, la chère enfant est une sensitive. La moindre crise la tuerait comme elle a tué sa mère.

Aussi le personnel de la maison du docteur était-il parfaitement stylé à cet égard. On n'avait

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 février.

Les dispositions dont le marché faisait preuve depuis quelques jours se sont refroidies, elles laissent même sensiblement à désirer aujourd'hui. Nos fonds publics sont lourds, les offres dominent les demandes. — 3 0/0, 79.05 ; amortissable, 80 ; 5 0/0, 114.77.

Quelques-unes des sociétés de crédit sont calmes et n'offrent que des fluctuations très-râtes. Cependant la Banque de France est soutenue à 5.250.

L'action de la Banque de Paris, par suite du manque de transactions suivies, a fléchi à 937.50.

Le Foncier, grâce à sa situation exceptionnelle, au développement constant et croissant de ses opérations de prêts, a d'abondantes demandes à 1.240.

Par suite des mêmes raisons, les obligations foncières 3 0/0 de cette société s'élèvent rapidement à un niveau supérieur.

La Compagnie Foncière de France a d'excellentes tendances, déjà l'on inscrit 480, cours d'achat très-avantageux.

Les affaires sont de plus en plus limitées sur le reste de la cote, faisons exception toutefois pour nos grandes Compagnies de chemins de fer qui sont soutenues : Nord, 1.780 ; Orléans, 1.922.50.

Chronique militaire.

Par décision du 12 février 1883, M. le général Brincourt, commandant la 31^e division d'infanterie et les subdivisions de région de Béziers, de Montpellier, de Mende et de Rodez, est nommé au commandement de la 17^e division d'infanterie et des subdivisions de région du Blanc, de Châteauroux, de Parthenay et de Poitiers, en remplacement de M. le général Cérez et par permutation avec cet officier général.

Le général Augey-Dufresse, commandant la 3^e brigade de cavalerie, vient d'être appelé à la tête de la 2^e Direction. Cette rentrée aux affaires de l'honorable général sera vue avec satisfaction par toute la cavalerie, dit le *Progrès militaire*.

Le ministre de la guerre a décidé que les officiers montés, détachés dans les arsenaux et les manufactures d'armes, à l'école normale de tir et à l'école des travaux de campagne, qui désireraient emmener leurs chevaux, auraient droit, à l'avenir, au transport de ces animaux par les voies ferrées au compte de l'État.

Cette disposition entrera en vigueur à partir du 4^e avril prochain.

Les états-majors de corps d'armée viennent d'expédier aux officiers et sous-officiers de la réserve et de l'armée territoriale les lettres de service les nommant instructeurs des exercices militaires dans les communes où la jeunesse s'est groupée à cet effet.

Le bataillon du 65^e de ligne, qui était détaché en Tunisie, a débarqué à Marseille lundi 12 février.

garde de causer à l'enfant la moindre contrariété, c'est-à-dire qu'on la laissait absolument libre de faire toutes ses petites volontés, quelque déraisonnables qu'elles fussent.

Notre intention n'est pas de faire assister nos lecteurs aux mille détails de cette éducation délicate ; usons, au contraire, de notre droit de narrateur pour franchir douze années d'un seul coup et retrouver la Rose d'Antibes à l'heure précise où elle vient, sans crise appréciable, de passer de l'adolescence à la jeunesse.

(A suivre.)

ÉDWARD DIDIER.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Dimanche 18 février, à 4 h. 1/2, Grand Festival PETER BENOIT, directeur du Conservatoire de musique d'Angers, avec le concours de M. J. DUMON, flûte solo de S. M. le roi des Belges, professeur au Conservatoire de Bruxelles, M. H. FONTAINE, basse des Concerts populaires de Paris, professeur au Conservatoire royal d'Angers.

PRIX DES PLACES :

Au bureau : Stalle de gradin, 8 fr. — Loge (la place), 8 fr. — Stalle de parquet, 6 fr. — Stalle de pourtour, 4 fr. — Première, 2 fr. — Pour les abonnés : Stalle de gradin, 3 fr. — Loge (la place), 3 fr. — Stalle de parquet, 3 fr. — Stalle de pourtour, 2 fr. — Première, 1 fr.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Grande Cavalcade à Saumur

A L'OCCASION DE LA MI-CARÊME
Le Dimanche 4 mars.

La Commission a l'honneur d'informer les personnes qui voudraient en faire partie de s'adresser, soit aux réunions de la Mairie (salle de la Justice de paix), AUJOURD'HUI JEUDI et Mardi prochain, soit dans les principaux cafés de la ville.

Elle prie également les parents qui désireraient travestir leurs enfants (au-dessous de quinze ans) et les joindre au cortège « dans un char désigné pour eux », d'adresser leur demande à M. le Secrétaire de la Commission d'organisation, au lieu de réunion, à la Mairie.

Nos SÉNATEURS. — On lit dans l'Union de l'Ouest :

« Nos lecteurs et tout le public angevin connaissent si bien la ferme droiture, l'esprit de justice et de sagesse des trois sénateurs de Maine-et-Loire, qu'il est presque superflu de dire comment ont voté MM. d'Andigné, Le Guay et Joubert, dans les quatre scrutins de la séance du 42 février. » Ils ont voté contre la discussion des articles ; contre l'amendement de M. Barbey ; contre le projet Fabre ; contre l'amendement de M. Léon Say. »

Bulletin météorologique. — Le bulletin météorologique du New-York Herald communique l'avis suivant :

« Une très-forte perturbation traverse l'Atlantique entre le 45° et le 55° degré de latitude. Elle arrivera sur la Grande-Bretagne et le Norvège et touchera aux côtes de France entre le 46 et le 48. »

« Du sud-est au nord-ouest, bourrasques. Temps très-orageux sur l'Atlantique. »

Lundi, la Société des Beaux-Arts de Nantes, qui a l'habitude de donner au moins une fois, chaque saison, une séance de comédie, avait fait appel au talent de deux sociétaires de la Comédie-Française, M^{lle} Reichembert et M. Coquelin cadet.

Voici ce que l'Espérance du Peuple dit de ce dernier artiste que nous avons vu à Saumur il y a quinze jours :

« M. Coquelin cadet, sur le talent duquel tout a été dit, est toujours l'éminent artiste dont la fantaisie spirituelle ferait rire le plus hypocondriaque des hommes, et il est toujours aussi le premier diseur de monologues que l'on connaisse, ce qui n'a rien de surprenant au reste, puisqu'il a été le créateur du genre. C'est même pour lui que l'Académie française songe à placer dans son dictionnaire un mot qui a vite fait son chemin dans le monde du théâtre, c'est celui de *monologuiste*. »

M. Coquelin a paru dans deux petites

pièces, une opérette (!) et une comédie ; puis il a dit « d'une façon inimitable Les Affaires, l'Indécision, le Cheval, et le monologue intitulé : Le Chirurgien du Roi s'amuse, très-amusante fantaisie montrant toutes les manières différentes dont un élève prétentieux du Conservatoire veut interpréter un rôle insignifiant de deux lignes dans le drame de Victor Hugo. »

Mais la Situation manquait au programme !

BEAUFORT.

Une invasion de mouches. — On écrit de Beaufort au Patriote :

« Un fait assez curieux et dont on n'a pas souvenance qu'il ait existé un semblable cas, se produit depuis une quinzaine dans les prairies de Beaufort et principalement dans celle bordant la route de cette ville à la Menitrie. »

« Au premier aspect, on voit des plaques brunes recouvrant l'eau sur une étendue variable, mesurant fréquemment 6 à 7 mètres carrés. On prendrait aisément ces plaques pour de la saie qui surnagerait. »

« En examinant de près, on reconnaît qu'elles sont formées par des myriades de petites mouches superposées sur une épaisseur de un centimètre ; si on les écarte, elles se rapprochent aussitôt, et se mettent en mouvement. Ces mouches sont vivantes. »

« On peut évaluer à 4 ou 500 mètres carrés l'espace occupé par ces insectes dans la commune de Beaufort. »

« Avis aux amateurs d'entomologie. »

La Gazette du Centre, journal royaliste de Limoges, nous apprend que M^{re} Denéchau, évêque de Tulle, est cité devant le Conseil d'Etat.

Cette nouvelle vexation ne peut que faire éclater davantage, d'une part, le courage et la dignité de nos évêques, de l'autre la haine aveugle des représentants de la République.

M^{re} Denéchau est originaire de l'Anjou.

Faits divers.

PARIS. — Grâce à la température printanière dont nous jouissons depuis quelques jours, les arbres donnent des signes de végétation précoce.

Depuis lundi, le légendaire marronnier, dit « du 20 mars » est tout couvert de bourgeons. Il est vrai que tous ses congénères sont encore couverts de bois sec.

Les oiseaux commencent à faire leurs nids et rien n'est plus curieux que de suivre les évolutions des bestioles édifiant le berceau de leurs petits sur les branches dépouillées de feuillage.

Mais les cultivateurs trouvent que le printemps est trop précoce. Ils craignent que des gelées tardives ne viennent arrêter brusquement la pousse de la sève dans les plantes.

Les artistes de la Renaissance devant être prochainement innocués, puisque la direction remonte la Cigale avec les créateurs, il est question d'organiser une grande tournée en province et en Autriche, avec tous les principaux sujets du théâtre de la Renaissance.

C'est M. Bertrand qui organise la nouvelle entreprise.

LA RÉPUBLIQUE ET LA CHARITÉ.

Voici un épisode honteux de la persécution religieuse en province.

Un brave curé de la Côte-d'Or, M. l'abbé Fèvre, de Saussey, a recueilli chez lui ses trois neveux, pauvres orphelins qu'il nourrit, qu'il élève, et auxquels il donne une excellente éducation.

Que pensez-vous que fit le maire de la commune, un pur, auquel je ne ferai pas la réclame de le nommer ?

Il a dénoncé l'abbé Fèvre pour ouverture d'une école sans autorisation !

Et l'abbé Fèvre a été poursuivi ; et il a été acquitté devant le tribunal correctionnel ; et le procureur général a fait appel devant la Cour de Dijon, qui a également renvoyé indemne le pauvre curé.

Croit-on que cette abominable et grotesque poursuite s'est arrêtée là ? Pas du tout : le procureur général s'est pourvu en cassation contre l'arrêt d'acquiescement !

Et il s'est trouvé à la Cour suprême un avocat général pour donner des conclusions contraires à l'abbé Fèvre.

Cet avocat général, c'est le citoyen Ronjat, sénateur et républicain, que le favoritisme a colloqué à la Cour de cassation et qui fut un des hommes du gouvernement au tribunal des conflits.

Fort heureusement, la Cour de cassation a donné gain de cause à l'abbé Fèvre, en rejetant le pourvoi formé contre lui et en rendant à sa charité un hommage mérité.

UNE MESURE DE PRÉVOYANCE.

Si vous êtes à l'atelier, à la ferme ou au bureau, partez enfin, et que vous sentez que votre corps a besoin d'être purifié, fortifié ou stimulé, n'attendez pas que vous soyez malade, prenez des Pilules Suisses, elles pourront vous sauver la vie.

CONSEILS ET RECETTES.

PRÉSERVER LE FER DE LA ROUILLE.

Voici le procédé fort usité en Angleterre pour les objets en acier poli :

Huile de lin bouillie... 4 litre.
Vernis brun... 4 »
Térébenthine... 4 25
Camphre... 45 gr.

Mélanger et fondre au bain-marie, en remuant avec une baguette de bois. Y tremper les objets à préserver, pendant quelques instants. Retirer, laver dans l'eau chaude et essuyer. Les objets ainsi protégés ne s'oxydent pas. (Journal des Campagnes.)

L'URINE D'ÉCURIE ET SES PROFITS.

En Flandre et en Suisse, dans toutes les étables et écuries pavées et en pente, il y a des citernes pour recueillir les urines que les litières n'ont pas retenues. Après un séjour plus ou moins long dans ces réservoirs, on les répand sur les champs à l'aide de tonneaux d'arrosage.

Grâce à cette pratique, les fermiers flamands vendent sur pied jusqu'à 4,500 fr. l'hectare de lin arrosé par ce liquide, dans la saison pluvieuse.

Avec l'urine étendue de deux parties d'eau, les prairies fournissent plusieurs coupes de fourrage vert, et on double facilement la récolte des betteraves.

Dans un hectare qui, sans ce moyen, ne produisait que 40,000 kilogrammes de racines, on a récolté jusqu'à 87,000 kilogrammes de magnifiques betteraves.

Ainsi, fermiers et propriétaires, pavez le sol des étables et des écuries ; donnez à ce sol une légère inclinaison pour que les urines non épongées par la litière puissent se réunir dans une citerne inférieure couverte, placée en dehors des bâtiments ; c'est votre intérêt. (Le Paysan.)

UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE

Un pharmacien de Yaucouleurs, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le SPASALGIQUE, qui enlève instantanément les névralgies, les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

Le SPASALGIQUE-MARÉCHAL, dont le prix est de 2 fr., se trouve dans toutes les bonnes pharmacies ; le dépôt à Saumur est chez M. NORMANDINE.

Le seul remède contre la chlorose, l'anémie et l'appauvrissement du sang, est le FER. La première garantie de succès pour l'administration de ce médicament se trouve dans une dose modérée. La préférence doit être donnée à une préparation soluble et facilement assimilable, comme les gouttes concentrées de FER BRAVAIS.

DÉJEUNER DES DAMES

ET DES JEUNES PERSONNES.

Pour remplacer le chocolat, souvent si difficile à digérer, et le café au lait, dont les effets débilants sont nuisibles à la santé des dames, de grands médecins recommandent spécialement le Racahout de Delangrenier, aliment aussi léger qu'agréable, possédant les propriétés nutritives et reconstituantes qui conviennent aux personnes atteintes de chlorose ou d'anémie. Dépôts dans chaque ville. (Se méfier des contrefaçons.)

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS
PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose ; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang ; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C^{ie}, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN NOUVEAU MONOLOGUE

On sait que la garnison de Montpellier, ou plutôt une partie de la garnison, est coupable d'avoir entendu, dans une représentation, un monologue fort drôle, intitulé : La Situation, et que nous avons publié hier.

L'auteur de ce monologue, M. Eugène Morand, en a envoyé un nouveau au Figaro. M. le général Thibaudin peut nous en croire, ce n'est pas avec de pareils monologues qu'on soulève ou qu'on bouleverse une armée.

Voici la pièce en question :

Les points noirs.

Voyez-vous, pour moi, c'est certain : il y a quelque chose dans l'air.

Quoi ? — On n'en sait rien.

Ah ! si on le savait, parbleu !... si on le savait, ça serait la même chose.

Et ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on le voit.

Tenez, l'année dernière — est-ce naturel ? — il pleuvait toujours. D'ailleurs c'est comme ça depuis

l'expulsion des capucins à baremètres. Mais passons. Maintenant voilà qu'il fait beau. Pourquoi ? Ça n'est pas naturel non plus : il fait beau, il pleut. Il y a quelque chose dans l'air.

Mais les gens ne se gênent même pas pour afficher leurs opinions les plus manifestes. — Affichez ! manifeste ! vous voyez bien. — Qu'il fasse beau, ils portent des violettes à la boutonnière — des violettes ! — Qu'il fasse froid, ils tirent leur mouchoir — blanc ! le mouchoir. — Qu'il pleuve, ils ouvrent tous leurs parapluies. Parapluie ! parapluie ! il y a quelque chose dans l'air !

Tout le monde le voit. Tenez, aux Tuileries, l'autre jour, dans le jardin, je demande au gardien : « Dites-moi, qu'est-ce que c'est donc que cette espèce d'oiseau blanc là-bas sur le bassin ? — Oiseau blanc, vous remarquez. — Savez-vous ce qu'il me répond ? Il me répond : « Vous ne connaissez donc rien ? c'est un cygne, c'est un cygne d'étang. » — Signe des temps ! les temps sont proches, il y a quelque chose dans l'air.

Mais tout le monde ! mon médecin tout le premier ! un conseiller municipal ! — oh ! un homme très-fort... pas comme conseiller, je vous l'accorde — ni comme médecin non plus, — mais enfin il pèse 500, c'est un homme très-fort. — Eh bien, il m'avait mis au régime : les viandes noires. Il aurait fallu que je mange du nègre. Puis il me met aux farineux. Eh bien ! ce matia, il me l'a dit

lui-même : « Plus de farineux, des viandes noires. Revenons à l'ancien régime. » Vous voyez bien qu'il y a quelque chose dans l'air.

Mon épicière lui aussi : Ce matin, j'achète du café. — Je demande du premier choix en café, — c'est pour moi. — Pour mes amis, je prends aussi du premier choix, mais en chicorée. Et qu'est-ce qu'il me dit l'épicière : J'ai bien des moka et des martinique passables ; mais pour avoir vraiment quelque chose de bon, il faut attendre le retour des Bourbonnais ! — Bourbonnais ! Bourbonnais ! — Il y a quelque chose dans l'air.

Mais regardez, même au restaurant et dans les cafés, les gens qui annoncent aux dominos : « Blanc, double-blanc, blanc partout ! » et les autres qui attendent l'estomac creux devant leurs nappes — blanches ! — qu'est-ce qu'ils font là tous ces gens-là : ils attendent une restauration. Et ils ne s'en cachent pas, allez.

Vous demandez ! « D'où venez-vous ? » On vous répond tout tranquillement : J'arrive du passage des Princes. Vous me direz : Ce sont des mots en l'air. — En l'air, je vous y prends. — Mais non, ce n'est rien, ce sont des ballons d'essai ! — Ballons ! ballons ! vous voyez bien, il y a quelque chose dans l'air.

Il n'y a pas jusqu'à l'Académie qui ne s'en mêle. Suivez-moi bien. Ils travaillent au dictionnaire ! Ils travaillent : ça n'est déjà pas naturel. Ils avaient

fini les lettres M, N, O, P, Q. Eh bien, depuis six mois ils sont arrêtés à l'R. Pourquoi ? Ce n'est pas naturel non plus ; il y a quelque chose dans l'R.

Mais ce qu'il y a de plus grave encore, ce sont les affaires qui ne marchent pas. Et toute la journée vous voyez bien pourtant des gens qui passent, qui courent ; ce n'est pas clair, où vont-ils ? — A leurs affaires ? Puisqu'on n'en fait pas des affaires ! — La nuit, la nuit c'est encore moins clair, les magasins fermés, les cafés vides, personne dans les rues, personne. Ah ! si. Vous rentrez chez vous ; devant votre porte vous trouvez des gens que vous ne connaissez pas, avec de grandes bottes, des tabliers, de grosses voitures rondes, des lanternes. Qu'est-ce qu'ils font là tous ces gens-là, au lieu d'être couchés ? Vous me direz : « Mais c'est du guano ! » — Laissez-moi donc, vous sentez bien qu'il y a quelque chose dans l'air.

E. MORAND.

Le général Thibaudin va chez son cordonnier chercher une paire de bottes qu'il a commandées. — Oh ! oh ! s'écrie-t-il, ces bottes sont un chef-d'œuvre !

— Oui, répond le cordonnier avec orgueil, j'avais presque envie de signer le revers.

Théâtre de Saumur.
Dimanche 18 février 1883,
 Par autorisation spéciale de M. ALEXANDRE DUMAS fils
 UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Donnée par
M^{me} MÉA
 Pensionnaire du Théâtre National de l'Odéon
 M. DUPARC (Odéon); M^{lle} JANE MÉA; M. FRUMENCE (Porte-Saint-Martin); M. LELONG (Odéon); M. MENDASTI (Historique); M. BRELET (Châtelet); M. FOURNIER (Gaité); M^{me} DUPARC (Ambigu).

Le grand succès de l'Odéon
CHARLES VII
 Chez ses Grands Vassaux

Pièce en 5 actes, d'ALEXANDRE DUMAS.
 1^{er} acte : *Yacoub*; 2^e acte : *Charles de Savoisy*; 3^e acte : *Charles VII*; 4^e acte : *Agnès Sorel*; 5^e acte : *Bérenghère*.

M^{me} MÉA jouera le rôle de *Bérenghère*.
 Distribution :
 Le comte Charles de Savoisy... MM. Frumence.
 Yacoub le Sarrazin... Duparc.
 Charles VII... Mendasti.
 Jean d'Orléans... Brelet.
 Guy-Raymond... Arthur.
 Le chapelain... Lelong.
 Bérenghère... M^{me} MÉA.

Agnès Sorel... Jane Méa.
 Godefroy, page... Duparc.
 André, archers... MM. Fournier.
 Jehan, archers... Duclos.
 Balthazar, archers... Rupy.
 L'argentier du roi, archers, pages, etc.
 Costumes nouveaux

Les GROS BONNETS de KRÄHWINKEL
 Comédie nouvelle en 4 actes, tirée de l'œuvre de Kotzebue, par Paul de Margalliers.

M^{me} MÉA jouera le rôle de M^{me} Staar.
 Distribution :
 Charles Olmers... MM. Mendasti.
 Nicolas Staar, bourgeois et doyen de la ville de Krähwinkel... Lelong.
 Staar, son frère, vice-marguillier et épicier... Brelet.
 M^{me} Staar, sous-receveuse des tailles, belle-sœur du bourgeois... M^{me} MÉA.
 Sabine, fille du bourgeois... Jane Méa.
 M^{me} Brendel, surintendante du fottage et de la pêche... Duparc.
 Sperling, substitut de l'inspecteur des bâtiments des mines et de la voirie... H. Fournier.

1785, A KRÄHWINKEL
 Ordre : 1. Charles VII; 2. Les Gros Bonnets.
 On peut dès aujourd'hui retenir ses places au bureau de location du Théâtre.
 L'itinéraire étant irrévocablement fixé, il ne sera donné qu'une seule représentation.

FAVEUR SPÉCIALE
 ACCORDÉE A NOS ABONNÉS
 5 fr.
 AU LIEU
 DE
 8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

LANTERNE D'ARLEQUIN
 Illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.
 L'abonnement à la Lanterne d'Arlequin est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.
 Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la Lanterne d'Arlequin, rue Richelieu, 13, à TOURS.

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GROFROY.
 Editeur : Victor PALMÉ, 77, rue des Saints-Pères, Paris.
 Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

NOUVEAU PAPIER A CIGARETTES PAPIER AMBRÉ

Plus d'adhérence aux lèvres ni de rupture, plus de nicotine ni d'acreté dans la bouche.
DANS TOUS LES BUREAUX DE TABAC
 Vente en gros, 54, rue de Dunkerque, Paris.
 Sur demande, envoi franco d'un cahier échantillon.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris
 obtiennent mille guérisons par an, terme moyen.
 — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.
 PAUL GODDET, propriétaire-gérant

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 FÉVRIER 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3 %	79 30	79 30	Est	715	710	Obligations.			Obligat. foncières 1879 3 %	431	434
3 % amortissable	85	80	Paris-Lyon-Méditerranée	1536	1530	— 1865, 4 %	518	520	Est	355 25	356 25
4 1/2 %	110	109 80	Midi	1055	1055	— 1869, 3 %	400	400	Midi	355	355 50
5 %	115 95	114 90	Nord	1795	1782 50	— 1871, 3 %	390	391 50	Nord	367	367
Obligations du Trésor	500	500	Orléans	1230	1225	— 1875, 4 %	512 50	515	Orléans	361	361
Obligations du Trésor nouvelles	498	498	Ouest	785	775	— 1876, 4 %	512 50	512 50	Ouest	355 75	356
Bons de liq. départementaux	517 50	519	Compagnie parisienne du Gaz	1492 50	1487 50	Dép. de la Seine, emprunt 1857		248 75	Paris-Lyon-Méditerranée	366 25	366
Banque de France	5270	5250	Canal de Suez	2170	2155	Bons de liquid. Ville de Paris	522	520 75	Paris-Bourbonnais	361 25	361
Comptoir d'escompte	972 50	970	C. gén. Transatlantique	440	415	Obligations communales 1879	431	434	Canal de Suez	562 50	560
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1250	1240									
Crédit de France	36 25	38 75									
Crédit mobilier	320	325									

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER
UNE MAISON BOURGEOISE
 Sise à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
 S'adresser, pour traiter, au notaire.

A VENDRE
UN TERRAIN
 PROPRE A LA CONSTRUCTION
 Situé à Saumur, rue Fardeau.
 S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Étude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
 A L'AMIABLE
BEL ÉTABLISSEMENT
 Propre au Commerce des Vins mousseux et en pièces,
 Situé à Saint-Hilaire-Saint-Florent,
 Comprenant vastes bâtiments, caves en roc et terrains clos donnant sur la rue, ledit terrain d'une superficie d'environ 10 ares.
 Pour plus de renseignements, voir les placards.
 S'adresser : soit à M. Arthur MORICET, sur les Ponts, à Saumur; soit à M^e MÉHOUSAS, notaire. (80)

A CÉDER DE SUITE
 Pour cause de décès
 TRÈS-BON
LOUAGE DE CHEVAUX ET VOITURES
 Excellente clientèle.
 S'adresser à M^e GABEAU, notaire à Baugé. (88)

Étude de M^e DAGET, docteur en droit, avoué à Blois, successeur de M^e BRULAY.

A VENDRE
 SUR LICITATION
 En l'étude et par le ministère de M^e FOYER, notaire à Maulévrier,
 Le dimanche 4 mars 1883, à 2 heures après midi,
 LA
MÉTairie
 DES
PETITES-VANNES
 Consistant en :
 Bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, jardins, terres labourables et prés; le tout, d'une contenance de 27 hectares 33 ares 62 centiares, situé commune des Echaubrognes (Deux-Sèvres) et commune de Maulévrier (Maine-et-Loire).
 Sur la mise à prix de 15,000 fr.
 S'adresser, pour tous renseignements :
 A M^e DAGET, avoué, poursuivant la vente;
 A M^e FILLY, avoué à Blois, co-licitant;
 A M^e ROBERT, notaire à Châtillon-sur-Sèvre, présent à la vente;
 Et à M^e FOYER, rédacteur et dépositaire du cahier de charges.

A LOUER
 Pour la Saint-Jean prochaine
MAISON
 Rue de Bordeaux, 15,
 Comprenant : salon, salle à manger, six chambres à coucher, greniers, cuisine, servitudes.
 Beau jardin bien arrosé.
 S'adresser à M^{me} BOISSIER, qui l'occupe, ou à M. GODDET, place du Marché-Noir.
 ON DEMANDE de suite une bonne femme de chambre.
 S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
 Pour la Saint-Jean 1883,
MAISON avec JARDIN
 Rue de la Petite-Douve, n° 49.
 S'adresser à M. NANCEUX, quai de Limoges, 66. (720)

A LOUER
 PRÉSENTEMENT
UNE MAISON
 Meublée ou non meublée,
 Avec JARDIN donnant sur la Loire;
 Le tout aux Rosiers.
 S'adresser à M^{me} POULAIN, propriétaire aux Rosiers. (73)

A CÉDER un fonds de Boulangerie, bien achalandé.
 S'adresser à M. GOUTTON, Joseph, au Vaudelnay-Rillé. (74)

UNE MAISON de NICE, faisant tout spécialement les pures huiles d'olives, demande des représentants et des voyageurs à la carte pour toutes les principales villes de Maine-et-Loire, Saumur excepté, et des départements limitrophes. On exige d'excellentes références.
 S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME, de seize ans, demande une place de valet de chambre.
 S'adresser au bureau du journal.

LA
Régisse Sanguinède
GUÉRIT
 les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac et facilite la Digestion.
 0^{fr}75 dans toutes Pharmacies.

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette).
A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR.
 MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.
 HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZEMAS, DARTRES, PITIRIASIS du Cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.
 A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.
 Dépôts : Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

En vente chez tous les libraires :
LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE
 ET
DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE
 DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)
 Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.
LES CHRONIQUES SAUMUROISES
 Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.
ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU
 ET LES
ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR
 Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

VINS DE BORDEAUX
 M. L. VIANNE-LEMAIRE, Propriétaire-Négociant, 67, 69, 71, rue Lagrange, à Bordeaux, offre ses Vins en nature, purifiés à 40 jours, franco de port à la gare désignée par l'acheteur
 Vin de table rouge... 1881... 130 fr. | Médoc... 1878... 210 fr.
 Côtes de Bourg... 1879... 160 fr. | 25 bout. St-Estèphe... 65 fr.
 Cognac et Rhum de 1 fr. 20 le litre à 4 francs, en fûts de toutes contenances.
 Vins en fûts et en bouteilles. — Envoi de prix-courants sur demande.
 Si la marchandise ne convient pas, l'acheteur a le droit de la refuser.
 Le Négociant offre sa représentation à toute personne sérieuse et honorable dans les localités où elle n'est pas déjà représentée.

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS si vous sucez quelques bonbons au Goudron du D^r GRAMONT.
 Agréables à la bouche, ils portent de suite l'arôme précieux du goudron sur les poumons et arrêtent aussitôt la Toux. Par le passé on buvait de l'Eau de Goudron, mais le goût répugnait. Depuis peu on fait des Capsules de goudron recouvertes de gélatine pour en masquer la saveur; ici l'inconvénient est grand, car l'enveloppe dure qui recouvre le goudron l'empêche d'agir comme calmant immédiat, tandis que le Bonbon GRAMONT fond de suite et soulage immédiatement. Prix : la boîte 1 fr. 75; 1/2, 1 fr. Env. poste contre mandat ou timbre 30 cent. en sus.
 Dépôt à Saumur : pharmacie GABLIN, 27, rue d'Orléans, et princ. pharmaciens.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.
 Certifié par l'imprimeur soussigné.